

COMMUNE DE DOMSURE
PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUILLET 2022 A 19h30

Nombre de conseillers

En exercice :11

Présents : 9

Absents excusés : 2

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0

Date de la convocation et affichage : 22/07/2022

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-sept juillet,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Patrick VACLE, Maire.

Présents : Patrick VACLE, Lilian BILLET Brigitte FISCHER, Xavier BERNARD DE DOMPSURE, Patrick BOUILLET, Jean-Paul BOUILLAUD, Jérôme COMMARET, Christine DROUILHET, Pauline MICHEL.

Absentes excusées : Mathilde FERRIER - Brenda COSTANZO

Secrétaire de séance : Patrick BOUILLET

Le compte-rendu du conseil municipal du 30/06/2022 est adopté à l'unanimité.

DEL 2022-32 Objet : Enquête publique sur la demande d'enregistrement déposée par le GAEC DES COURS au titre des ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement)

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral en date du 13 juin 2022, a été décidée la mise à disposition du public de la demande d'enregistrement formulée par le GAEC des Cours à Domsure en vue d'exploiter une unité de méthanisation, 457 route de Coligny 01270 DOMSURE.

L'activité précitée, répertoriée sous les rubriques n° 2781-1-b et 4310-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est soumise au régime de l'enregistrement au titre du code de l'environnement – Livre V – Titre 1^{er}.

Monsieur le Maire précise que la commune de DOMSURE est concernée par ce projet dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule du 11 juillet 2022 au 05 août 2022, puisque le plan d'épandage comporte des parcelles situées sur le territoire communal.

A l'issue de la consultation, la décision relative à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC des COURS fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti des prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

- Considérant le dossier de présentation reçu de la Préfecture de l'AIN ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable

Bâtiments communaux :

- Récupération et démontage de ce qui peut être récupéré dans le local de la buvette et des vestiaires avant démolition.

Le désamiantage et la dépose de la toiture du local buvette sont prévus la première semaine d'août.

Pose de détecteurs cette fin de semaine.

La démolition totale est prévue à compter du 22 août.

Résiliation du raccordement électrique du local buvette à compter du 08 août 2022.

Demande à ENEDIS de déplacement du disjoncteur situé dans les vestiaires du foot.

- Groupama fera intervenir un nouvel expert pour constater les fissures des vestiaires. Une vidéo sera réalisée avant le démontage total.

Eglise :

Les cloches ne sonnent plus de nouveau. Vérifier si compteur disjoncté.

Validation du devis de l'entreprise BODET pour la réparation du mécanisme de l'horloge pour un montant de 4246.32 € TTC.

Restaurant Chez Nathaly :

Intervention nécessaire pour remettre en place des tuiles qui menacent de tomber sur la partie arrière du bâtiment.

Finances :

- Grand Bourg Agglomération : dans le cadre du plan d'équipement territorial, signature de la convention relative au versement du fonds de concours à la commune pour les travaux de halle couverte multisports et équipement sportif extérieur pour un montant de 125.000,00 €. Un acompte de 25 % sera versé après signature de la dite convention et le solde à la fin des travaux.

- Le prêt de financement de la halle contracté auprès de la Banque Populaire, validé le 30 juin 2022 (DEL2022-30) a été signé pour un montant de 130.000,00 €

- Un avis financier sera demandé à la trésorerie de Montrevel en Bresse sur la possibilité d'un prêt relais débloqué tout de suite ou à demander plus tard selon les besoins.

- Validation du devis AGRIPRO pour un montant de 462,02 € TTC pour réparations diverses du tracteur.

- Prévoir achat de rayonnages pour continuer l'aménagement des archives et local de rangement.

Assurances :

Monsieur le Maire a rencontré le Crédit Agricole afin de faire un comparatif avec Groupama. Contrats à renégocier avec Groupama.

RPI :

Demande de prolongation de congé parental du 25/09/2022 au 26/12/2022 de l'ATSEM.

Nouveau contrat de remplacement à prévoir du 29/08/2022 au 31/12/2022.

Voirie :

Travaux route de la Richardière : mise en caillou faite. Goudronnage à venir

Travaux route de la Gazagne : pose de drain réalisée mais travaux de décaissement reportés du fait du passage de la conduite de gaz. Dossier à revoir à la fin des vacances.

Unité de méthanisation :

Demande d'enregistrement du GAEC des COURS pour enregistrement au titre des ICPE (Installations classées pour protection de l'environnement). L'enquête publique a débuté le 11/07/2022 et se terminera le 05/08/2022.

Le conseil municipal a délibéré DEL2022-32 et émis un avis favorable.

Divers :

Retour de l'employé communal le 25/07/22.

- Une benne de tri bleue cassée lors de la vidange.
- Repas employés-élus : proposition du samedi 01-10-2022 à 12h00.
- Prévoir achat de granulés bois : forte inflation des tarifs et difficulté d'approvisionnement.
- Armoire à livres prête, choisir une date pour l'installation.
- 05/08/2022 : fête de Beaupont.
- Mariages : deux mariages prévus le 13/08/2022, un réalisé ce 16/07/2022.
- 02/08/2022 : prêt des barrières pour la Foire à l'ancienne de Coligny, puis fête de Beaupont.
- Passage du jury de la Route Fleurie de la Haute Bresse le jeudi 11/08/22 le matin.
- Reprise du marché local de Domsure le vendredi 16/09/2022.

Date du prochain conseil municipal : mercredi 14/09/2022 à 19h30 ou avancée selon nécessité de délibération.

La réunion se termine à 21h15.

Le Maire
P. VACLE

Rappel des délibérations du conseil du 27/07/2022 :

DEL2022-32 : Enquête publique sur la demande d'enregistrement déposée par le GAEC des COURS au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) :

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, émet un avis favorable.